



REGLEMENT CORRIDA DE ARUE 2018

15 décembre 2018 à 17h à Arue



VILLE DE ARUE

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Athlétic Club Excelsior ARUE (ACE Arue) et la Municipalité de ARUE organisent le samedi 15 décembre 2018 sur la commune de ARUE, sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française, la corrida de ARUE 2018. Cette corrida comprend 2 épreuves : la BYLIE KID'S RUN pour les enfants nés de 2006 à 2014 et la VAIMATO RUN pour les participants nés en 2005 et avant. Ces épreuves sont organisées avec les partenariats de la société BYLIE et de la société VAIMATO. La VAIMATO RUN est également ouverte aux marcheurs.

ARTICLE 2 - SOUTIEN AUX FAMILLES NECESSITEUSES

L'intégralité de la recette des inscriptions et des dons éventuels sera utilisée pour des œuvres caritatives de la commune de ARUE.

ARTICLE 3 - PARCOURS, CATEGORIES, HORAIRES

Afin de garantir la sécurité des participants, la voie côté montagne sera réservée aux coureurs du rond point de la mairie de Arue jusqu'au demi tour, vers la moitié de la côte du Tahara'a.

Les départs des différentes courses seront donnés depuis la mairie de Arue.

La BYLIE KID'S RUN comprend les courses suivantes :

- Kids cross BBA (2013/2014) : Départ à 17h
- Kids cross EA (2010 à 2012) : Départ à 17h15
- 1km PO (2008/2009) et BE (2006/2007) : Départ à 17h30

La VAIMATO RUN 2018 d'environ 4.3km: Départ à 18h à partir de la catégorie Minimes (nés en 2005 et avant).

Catégorie	Année de naissance	Catégorie	Année de naissance
Minimes (MI)	2004/2005	Master 1 (M1)	1970 à 1979
Cadets (CA)	2002/2003	Master 2 (M2)	1960 à 1969
Junior (JU)	2000/2001	Master 3 (M3)	1950 à 1959
Espoir (ES)	1997 à 1999	Master 4 (M4)	1940 à 1949
Seniors (SE)	1980 à 1996		

Le départ sera donné à la Mairie de ARUE à 18h. Les participants partiront en direction du Tahara'a où ils effectueront un demi-tour à la moitié de la côte et redescendront vers la Mairie pour l'arrivée en empruntant la voie réservée aux coureurs.

ARTICLE 5 - RAVITAILLEMENTS

Des postes de ravitaillement en eau seront disponibles au départ et au demi-tour.

ARTICLE 6 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront à partir du samedi 1er décembre au **vendredi 14 décembre à 17h** au Magasin InterSport (Fare Ute rond-point de la base marine).

Les inscriptions pour les catégories BBA (nés en 2013 et 2014) et pour les EA (nés de 2010 à 2012) se feront uniquement à la mairie de Arue, le jour de la course. La participation est gratuite.

Les règlements peuvent se faire en espèces ou par chèque à l'ordre de l'ACE ARUE. Tarifs :

Participants	Inscription au Magasin InterSport (Fare Ute rond-point de la base marine)	Inscription sur place le jour de la course
Enfants nés de 2010 à 2014	Pas d'inscription	GRATUIT
Enfants nés de 2006 à 2009	GRATUIT	GRATUIT
Licenciés FFA ou FAPF nés en 2004 et avant	1 000F	Majoration de 1 000F
Non licenciés FFA ou FAPF	1 500F	

Les dernières inscriptions pourront se faire sur place à la Mairie de ARUE **à partir de 15h30**, le jour de la course au tarif majoré de **1.000F** (soit 2 000F pour les licenciés FFA ou FAPF, et 2 500F pour les non licenciés). Elles seront closes définitivement à **17h**.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être complétée et signée sur le bulletin d'inscription.

Un certificat médical (ou une photocopie) de **non contre indication à la pratique des activités physiques et sportives en général, ou de la course à pied ou de l'athlétisme, EN COMPETITION** datant de moins d'un an le jour de la course devra être joint à la fiche d'inscription par tous les coureurs non titulaires d'une licence FFA, FAPF ou FFTri.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit.

En cas d'annulation ou de report de la manifestation ou d'une ou de plusieurs courses, pour circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 7 - RETRAIT DES DOSSARDS

Il n'y a pas de dossard pour les catégories BBA et EA (nés de 2010 à 2014). Pour le reste des catégories, les dossards seront à retirer le samedi 15 décembre 2018 à partir de 15h30 sous le fare Pote'e de la mairie de Arue.

Le dossard devra être porté à l'avant et entièrement lisible lors de la course. En l'absence de numéro visible, le participant est susceptible d'être disqualifié.

ARTICLE 8 - CESSION DU DOSSARD

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée. Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT ET RECOMPENSES (A PARTIR DE LA CATEGORIE POUSSINS)

Chaque arrivant aura droit à un tee-shirt finisher remis en échange du dossard.

Classement individuel :

Les 3 premiers (femmes et hommes) de chaque catégorie à partir de la catégorie POUSSINS (nés en 2009 et avant) ainsi que les 3 premiers Master 1, 2, 3 et 4 seront récompensés.

Classement par équipe :

Un classement par équipe (femmes et hommes confondus) viendra récompenser la première équipe **Uniforme**, la première équipe **Entreprise** ainsi que la première équipe **Club** affiliée à la F.A.P.F. **Ce classement sera calculé sur les 5 premiers de chaque équipe. Seules les équipes comptant au moins 5 participants seront prises en compte.**

Par ailleurs, les 2 équipes qui présenteront le plus grands nombre de participants seront également récompensées.

Classement Handisport :

Les 3 premiers Handisports seront récompensés.

ARTICLE 10 : SECURITE

La sécurité routière est assurée par la Police Municipale et les officiels bénévoles.

Le service médical est assuré par la Fédération Polynésienne de la Protection Civile.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés ainsi que les poussettes sont formellement interdits sur le parcours. Les accompagnateurs ou suiveurs sont interdits. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de l'athlète.

ARTICLE 11 - ASSURANCES / RESPONSABILITES

Une assurance globale de type RC sera prise par l'organisation pour couvrir la course.

Domage matériel : L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participant.

ARTICLE 12 - OBLIGATION VIS A VIS DES PARTENAIRES.

Les participants BBA et PO devront obligatoirement courir avec le t-shirt fournit sur place par le sponsor.

Les participants qui seront amenés à monter sur le podium, devront obligatoirement revêtir le tee-shirt finisher offert par le sponsor au moment de la remise des médailles sous peine de disqualification.

ARTICLE 13 - TIRAGE AU SORT

A l'aide des dossards, plusieurs lots seront tirés au sort après l'arrivée du dernier participant de la VAIMATO RUN 2018. L'absence de l'athlète au moment du tirage, entraînera la remise en jeu du lot.

ARTICLE 14 - MODIFICATION, REPORT, ANNULATION

En cas de force majeure (intempéries, insécurité, événement majeur, etc.). L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation

ARTICLE 15 - RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être adressée au directeur de la réunion 5mn après la proclamation des résultats moyennant une caution de 5 000F CFP.

ARTICLE 16 - DROIT A L'IMAGE

Tout athlète participant autorise ACE Arue et ses sponsors à utiliser leur image et nom dans les supports de communication.

ARTICLE 17 - DIVERS

Tout point non prévu par le règlement sera tranché par le juge Arbitre de la course.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez:
Fernand (87766249 fernandchaves@yahoo.fr)
Alain (87704496 pongloialain@yahoo.com)
Sacha (89764715 sacha.tahiti@gmail.com)